

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE L'AMENAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE DE L'AUNIS PHASE II SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FERRIERES

Par arrêté, en date du 3 Août 2020,

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de l'aménagement de la zone commerciale de l'Aunis phase II sur le Territoire de la commune de Ferrières.

A cet effet, Monsieur Gilles DEPRESLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Poitiers.

L'enquête se déroulera durant 1 mois, à compter du :

Mardi 01 septembre 2020 jusqu'au Mercredi 30 septembre 2020 inclus, aux horaires d'ouverture habituels de la mairie de la commune de Ferrières.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de la commune de Ferrières – 93 Rue de la Juillerie - 17170 FERRIERES.

Le dossier sera également consultable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/2065> et les observations, propositions et contre-propositions pourront y être déposées. Seules les observations adressées durant la période d'enquête publique seront intégrées au registre d'enquête publique.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Atlantique : www.aunislantique.fr.

Permanences : Le commissaire enquêteur recevra le public aux dates et heures suivantes à la mairie de Ferrières :

- **Mardi 1 Septembre 2020 de 9h à 12h30**
- **Mardi 15 Septembre 2020 de 9h à 12h30**
- **Mercredi 30 Septembre 2020 de 9h à 12h30**

A l'issue de l'enquête, **le rapport et les conclusions motivées** du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Ferrières ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes, où ils pourront être consultés pendant un délai d'1 an.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de M. le Maire de la commune de Ferrières ou M. LAMPS, Chargé d'études et de Travaux, au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.